CONDITIONS GENERALES DE PRE ENREGISTREMENT ET DE PARTICIPATION DES INVITES A L'EVENEMENT B.BETTER 2025

PREAMBULE

Les présentes Conditions Générales de pré enregistrement et de participation s'appliquent à toute participation confirmée en ligne par un utilisateur (ci-après l' « Invité ») via le formulaire d'inscription du site internet https://www.1to1-bbetter.com/fr-FR/invites/etre-invite et ont pour objet de définir les conditions de participation, en qualité d'Invité, à **B.BETTER 2025** (ci-après l' « Evénement »), organisé le 3 juin 2025 au Pavillon Gabriel à Paris par l'Organisateur COMEXPOSIUM ONE TO ONE (Société par Actions Simplifiée au capital de 46 592 € − RCS Créteil B 412 481 046, dont le siège social est situé 5/7 rue de l'amiral Courbet 94160 Saint-Mandé), en qualité de locataire gérant, (ci-après l' « Organisateur »).

Les présentes conditions générales pourront être modifiées à tout moment à l'initiative de l'Organisateur. Toute modification des présentes conditions générales ainsi que des documents auxquels il est fait référence sera communiquée à l'Invité après cette modification.

INFORMATION SPECIFIQUE

En raison de l'épidémie de la Covid-19 et de toute éventuelle mutation de celui-ci, nous particulièrement votre attention sur le fait que l'Organisateur pourra être amené à annuler l'Evénement ou à le reporter à une autre date pour répondre aux recommandations des organisations sanitaires et gouvernementales. Dans une telle hypothèse, l'Organisateur notifiera sans délai à l'Invité sa décision d'annuler ou de reporter. En cas d'annulation, il n'y aura lieu à aucun dommage et intérêt, ce que l'Invité accepte et reconnaît. En cas de report de l'Evénement à une date ultérieure, les conditions contractuelles seront maintenues pour les nouvelles dates, sans possibilité de rétractation de l'Invité ; ce que l'Invité accepte et reconnait expressément.

MODALITÉS DE DEMANDE DE PARTICIPATION

Préalablement à toute validation de sa demande de participation, l'Invité reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions générales, et les accepter sans réserve, en cochant la case « En envoyant ma demande de participation, je confirme avoir lu et accepté le Règlement de demande de participation et les Conditions Générales de participation à l'Evènement B.BETTER 2025, sans restriction ni réserve, et notamment que mes données à caractère personnel seront consultables par les autres participants inscrits à l'évènement » avant de cliquer sur « Confirmer».

L'Invité déclare avoir, préalablement à la validation de sa participation, recueilli l'accord de la société à laquelle il appartient, être dûment habilité à représenter celle-ci lors de l'Evènement et disposer des pouvoirs nécessaires à la contractualisation de sa participation.

DONNÉES PERSONNELLES

L'Organisateur, en qualité de responsable du traitement, traite les données à caractère personnel de l'Invité dans le cadre de la gestion de sa participation et de ses relations avec l'Organisateur, en exécution des présentes Conditions générales de pré enregistrement et de participation des Invités. Ces informations et données à caractère personnel de l'Invité sont également traitées à des fins de sécurité afin de respecter les obligations légales et réglementaires de l'Organisateur ainsi que pour permettre à l'Organisateur d'améliorer et de personnaliser ses services. En fonction

des choix de l'Invité dans le cadre de son préenregistrement et de participation, ce dernier pourra également être amené à recevoir par tous canaux des propositions commerciales et actualités relatives à l'activité et aux services de l'Organisateur. Le cas échéant, les données de l'Invité pourront être traitées, sur la base du consentement qu'il peut retirer à tout moment, pour lui adresser par tous canaux des propositions commerciales et actualités concernant les autres évènements du Groupe COMEXPOSIUM et/ou leurs partenaires.

Seules les équipes internes de l'Organisateur ainsi que les prestataires en lien avec l'organisation et la gestion de l'Evènement qu'elle a habilités ont accès aux données à caractère personnel concernant le Client. Les données à caractère personnel de l'Invité seront également accessibles par les partenaires et les autres invités participant à l'Evènement aux fins qu'ils puissent se mettre en relation. Les données à caractère personnel de l'Invité seront transmises aux partenaires avec qui une activité est organisée (déjeuner, rendez-vous, etc. liste nonexhaustive). Le cas échéant, elles sont également susceptibles d'être communiquées à des tiers selon le choix exprimé par l'Invité (partenaires et/ou entités du Groupe COMEXPOSIUM).

Les données à caractère personnel à fournir de manière obligatoire sont indiquées comme telles sur les formulaires et sont nécessaires à la conclusion et à l'exécution du contrat entre l'Invité et l'Organisateur. Sans ces données, l'Organisateur ne sera pas en mesure de traiter les demandes de l'Invité

Conformément à la réglementation applicable, l'Invité dispose d'un droit d'accès, d'un droit de rectification, d'un droit de suppression des données à caractère personnel le concernant et s'ils sont applicables, d'un droit d'opposition au traitement de ses données, d'un droit à l'effacement et à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données. L'Invité peut exercer ces droits à tout moment en s'adressant l'Organisateur en ligne ou par courrier à COMEXPOSIUM ONE TO ONE – B.BETTER – Service Privacy - 5/7 rue de l'Amiral Courbet 94160 Saint-Mandé ou par courriel à dgconsultants.privacy@comexposium.com.

L'Invité dispose enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

Les données à caractère personnel de l'Invité sont conservées pour la durée de la relation commerciale entre l'Invité et l'Organisateur puis pendant une durée de 5 ans à compter de la dernière manifestation d'intérêt de l'Invité.

Les données nécessaires à l'établissement de la preuve de ladite relation et celles nécessaires au respect par l'Organisateur des obligations légales et réglementaires auxquelles elle est soumise sont conservées conformément aux dispositions en vigueur.

LECTEURS PRÉSENTS SUR LES STANDS

Un bracelet RFID sera donné à l'Invité à son arrivée à l'Evénement.

Ce bracelet est nécessaire à l'Organisateur et vise à faciliter la transmission des informations entre les Invités et les Partenaires ainsi que l'accès aux différents espaces de l'Evénement (conférences, soirées, repas...).

Des lecteurs de badges seront inclus dans la plateforme des partenaires. Ils pourront depuis leur espace personnel

commenter les rendez-vous et noter la qualité des échanges avec les Invités.

En présentant son bracelet RFID devant un lecteur, l'Invité accepte que les données à caractère personnel le concernant (nom, prénom, fonction, adresse électronique, nom de sa société, adresse, code postal, ville, pays, si cette information a été communiquée) soient transmises directement au partenaire concerné pour qu'il lui adresse des offres commerciales.

Si l'Invité ne souhaite pas transmettre ses données sur un stand, il lui appartient de ne pas présenter son bracelet RFID devant le lecteur du partenaire concerné.

Les données issues des lecteurs de badges seront également traitées par l'Organisateur à des fins statistiques et d'analyse de la fréquentation des stands et de l'interaction avec le visitorat.

MODALITES DE PARTICIPATION – ENGAGEMENTS DE L'INVITE

L'Invité s'engage à participer, cumulativement :

- A l'évènement la journée du 3 juin 2025 ;
- A un minimum de 5 (cinq) rendez-vous avec les partenaires de l'Organisateur à organiser à sa meilleure convenance via un agenda accessible sur l'espace personnel de l'Invité (ci-après désignés ensemble les « Engagements de Participation »).

En contrepartie du respect par l'Invité de ses Engagements de Participation, l'Organisateur prendra intégralement en charge les frais de restauration de l'Invité selon les conditions de son invitation.

CLAUSE RESOLUTOIRE

Au cas où l'Invité n'honorerait pas un ou plusieurs Engagements de Participation, l'Organisateur se réserve le droit de lui facturer ses frais de restauration, en tout ou partie, de ne pas lui rembourser ses frais de transport et, le cas échéant, de refuser l'admission de l'Invité à l'un quelconque des salons organisés par les sociétés du Groupe COMEXPOSIUM pendant une durée de trois ans.

SUBSTITUTION DE L'INVITE

Dans le cas où l'Invité ayant effectué la demande de participation ne serait plus en mesure de participer à l'Evènement, il peut choisir une personne de son choix pour le substituer en tant qu'Invité à l'Evènement, sous réserve de validation par l'Organisateur.

La personne désignée devra faire partie de la même entreprise et avoir un poste similaire.

L'Invité initial devra en informer l'Organisateur dans les meilleurs délais pour que ce dernier puisse émettre son titre d'accès. Des frais pourront être facturés à ce titre.

FOURNITURE DU BADGE D'ACCÈS

L'Organisateur enverra une confirmation à l'Invité par courrier électronique. Cette confirmation est strictement personnelle et ne peut être transférée à une autre personne. Des contrôles d'identité seront effectués à l'entrée de l'Événement.

La confirmation est également disponible sur le compte personnel en ligne de l'Invité sur le site internet de l'Evénement.

MISE A DISPOSITION DES TITRES D'ACCES

L'Invité doit se munir d'une pièce d'identité originale en cours de validité pour se présenter à l'Evénement.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser l'accès de l'Invité s'il ne peut justifier de son identité.

Sur présentation de sa pièce d'identité, l'Invité se verra remettre un bracelet RFID qui lui permettra d'accéder chaque jour à l'Evènement.

SUIVI DE DEMANDE DE PARTICIPATION

Pour toute information ou question, notre Service Guest Experience est à votre disposition par mail à l'adresse invite@bbetter1to1.com

DROIT A L'IMAGE

L'Invité autorise expressément, <u>à titre gracieux l'Organisateur et le Groupe COMEXPOSIUM</u> :

- à réaliser, s'il le souhaite, des photos et/ou des films le représentant, en qualité de l'Invité, lors de l'Evènement ou des évènements organisés à l'occasion de l'Evènement;
- à communiquer sur l'Organisateur à laquelle il appartient en tant que société invitée présente à l'Evènement ;
- à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires (y compris Internet), en France comme à l'étranger et pour une durée de cinq ans à compter de la validation de la demande de participation.

L'Invité qui ne souhaiterait pas être représenté sur des photographies et/ou films réalisés à l'occasion de l'Evènement, doit en aviser préalablement par écrit l'Organisateur avant l'ouverture de l'Evènement.

• le cas échéant, à représenter, diffuser, reproduire, adapter, enregistrer, éditer, traduire, utiliser, exploiter gracieusement les contenus présentés par l'Invité pendant l'Évènement dont ce dernier atteste être l'auteur ou avoir recueilli toutes les autorisations nécessaires auprès de celui-ci, ainsi que les interventions de l'Invité pour les besoins de sa communication, sur tous supports (notamment Internet), tant en France qu'à l'étranger et ce pour une durée de cinq ans à compter de sa demande de participation.

Par ailleurs, l'Invité qui souhaite effectuer des prises de vues de l'Evènement doit en informer préalablement par écrit l'Organisateur. A ce titre, l'Invité fera son affaire personnelle des autorisations nécessaires aux prises de vues effectuées dans le cadre de l'Evènement et sera seul responsable du respect du droit à l'image dont jouit chaque exposant, Invité et participant à l'Evènement.

ANNULATION DE L'ÉVÈNEMENT POUR FORCE MAJEURE

En cas d'annulation de l'Évènement par l'Organisateur pour survenance d'un cas de force majeure, l'Organisateur en avisera sans délai les Invités.

Dans une telle hypothèse, il n'y aura lieu à aucuns dommages-intérêts.

Seront considérés comme cas de force majeure les évènements :

- revêtant cette qualification telle que définie à l'article 1218 du Code civil,
- ainsi que, et ce quelle que soit leur cause, les évènements rendant impossible le déroulement de l'Evènement limitativement listés ci-après :
 - incendies, explosions, inondation, tempête, foudre :
 - détérioration des équipements techniques rendant impossible le déroulement de l'Évènement;
- décision par une autorité administrative de la fermeture de l'Evènement ou réquisition.

LIENS EXTERNES

Le Site peut donner accès à des sites partenaires de l'Organisateur par des liens hypertextes ou par l'intégration dans le Site de contenus de sites de partenaires.

L'Organisateur décline toute responsabilité concernant leur contenu, leur légalité et fonctionnement et ne peut être responsable de l'usage qui pourra en être fait par les utilisateurs.

CONFORMITE

L'Invité devra se conformer à toutes les dispositions légales applicables régissant ses activités (en particulier la loi Sapin 2, le Foreign Corrupt Practices Act et le UK Bribery Act s'agissant des exigences anti-corruption), à ses obligations et pratiques commerciales internes, ces dernières devant être transmises à l'Organisateur. L'Invité devra obtenir tous permis ou licences nécessaires à ces opérations. L'Invité n'entreprendra aucune action en violation de toute disposition légale ou règlementaire applicable qui pourrait entraîner la responsabilité de l'Organisateur. L'Invité s'engage à respecter les politiques internes mises en place par l'Organisateur (notamment le Code d'Ethique des affaires et la procédure Cadeaux et Hospitalité disponibles l'Organisateur: sur le site Internet de www.comexposium.com) publiés par l'Organisateur ainsi que toute exigence qui serait issue de ceux-ci.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les éléments, textes, logos, images, éléments sonores, logiciels et icônes contenus dans le Site ou reproduits sur ledit Site sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle pour le monde entier.

En conséquence, il est interdit de modifier, représenter ou reproduire totalement ou partiellement le Site et son contenu et ce quel qu'en soit le support et le procédé utilisé.

DROIT APPLICABLE - LITIGES

La demande de participation à l'Evènement est soumise à la loi française et implique nécessairement de la part de l'Invité l'acceptation sans réserve ni restriction des Conditions Générales de participation des Invités à l'évènement **B.BETTER 2025**.

En cas de litige relatif à l'interprétation et à l'exécution du présent règlement, l'Organisateur s'efforcera de trouver une solution amiable avec les Invités. A défaut, toute contestation est à la compétence des tribunaux de Nanterre.